

# Nouvelles Rencontres des réseaux Afrique

Du 28 au 30 janvier 2026 a eu lieu, au lycée agricole de Dijon Quetigny, le rendez-vous annuel proposé par les animateurs des réseaux Afrique contribuant à accompagner les établissements de l'enseignement technique agricole pour la réussite de projets de coopération avec les pays d'Afrique de l'ouest, centrale, australe et de l'Océan indien, qu'il s'agisse de mobilités entrantes, sortantes, individuelles, collectives, comme de projets à distance.

Bien que ces Rencontres ne soient pas cette année inscrites au Plan national de formation, les animatrices et animateur des réseaux Afrique de l'Ouest Afrique centrale (AOAC) et Afrique australe Océan Indien (AAOI) ont tenu à leur conserver un caractère formatif et informatif, dans une ambiance toujours conviviale et participative. Aussi, parmi la quinzaine d'inscrits, de profils variés (enseignants, formateurs, CPE, chargé de coopération internationale en région...) se trouvaient plusieurs néophytes des réseaux, particulièrement intéressés pour être accompagnés dans leurs idées de projets de coopération avec l'Afrique subsaharienne et de bénéficier de l'expérience de certains « habitués ».

La présentation des activités des deux réseaux (Présentation Réseau Géographique Afrique Australe Océan Indien et réseau



Afrique de l'Ouest Afrique Centrale) a permis à tous d'avoir une vision assez précise des possibilités de coopération et du rôle d'accompagnement des animateurs pour établir ou conforter des partenariats, pour le réseau A0AC avec le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria, le Sénégal, le Togo, et pour le réseau AA0I, l'Afrique du Sud, Madagascar, l'Île Maurice, les Seychelles.

## **Éclairages des conseillers aux affaires agricoles**

Cette présentation a été complétée et prolongée par – nouveauté cette année ! – les interventions en visio des conseillers aux affaires agricoles et mis à disposition de la DGER dans divers pays africains, interventions très appréciées de l'ensemble des participants.

Ainsi, Régis Raffin, conseiller aux affaires agricoles pour l'Afrique de l'Ouest, basé à l'ambassade de France à Abidjan, a partagé une analyse de la situation économique, démographique, et agricole de l'Afrique de l'Ouest, en mettant en lumière ses forces, faiblesses, risques et opportunités. Il est à noter que l'Afrique de l'Ouest connaît une forte croissance démographique et une urbanisation rapide. La population, estimée à environ 472 millions d'habitants en 2025, pourrait atteindre près de 800 millions en 2050. Cette dynamique s'accompagne de l'essor de grandes villes et de l'émergence progressive d'une classe moyenne, soutenant la croissance des marchés régionaux. Malgré une croissance économique globalement solide, la région reste confrontée à plusieurs défis structurels, notamment une gouvernance parfois fragile, un déficit d'infrastructures et un accès limité au financement pour le secteur privé. Le secteur agricole, essentiel pour l'économie et l'emploi, demeure marqué par de faibles rendements liés à la petite taille des exploitations, au manque de mécanisation, à un accès limité au crédit et au faible développement de l'irrigation. Les changements climatiques et la dégradation des sols accentuent ces difficultés. Toutefois, la région dispose d'un potentiel

agricole important grâce à des conditions climatiques favorables et à la croissance de la demande alimentaire. Le développement de l'agro-industrie, l'investissement dans les infrastructures et l'adoption de pratiques agricoles durables pourraient contribuer à renforcer la sécurité alimentaire et soutenir le développement économique.

Des liens précis entre ces éléments de contexte et nos possibilités de coopération ont été proposés par Sébastien Subsol, mis à disposition de la DGER/MAASA en tant qu'attaché de coopération formation agricole à l'ambassade de France à Dakar, à travers un focus sur les sujets montants en matière d'agriculture et d'environnement pour les partenariats avec l'Afrique de

l'Ouest. Ainsi nos partenariats peuvent être particulièrement pertinents lorsqu'ils s'inscrivent dans ces domaines : les systèmes alimentaires durables, via l'agrotourisme, les plans alimentaires territoriaux, les labels de qualité ; les projets agricoles et environnementaux intégrant l'agroécologie, la restauration de la biodiversité ; l'économie bleue, avec le développement de l'aquaculture, les aires marines protégées, la filière sel durable ; la transformation agricole par les technologies *low cost* et *low tech*.



Rachid Benlafquih, désormais conseiller aux affaires agricoles pour le Nigeria, le Ghana et le Cameroun, basé à l'ambassade de France à Abuja, nous a fait part des stratégies agricoles du Nigeria et du

Ghana, en évoquant les mesures financières associées, les

défis et les projets en cours : Strategie-Agri-Nigeria-Ghana. Il a notamment rappelé l'intérêt des Nigériens d'une part pour des opportunités de formations ou stages dans des établissements agricoles en France, et d'autre part pour les sessions d'e-twinning, à poursuivre donc avec les animateurs du réseau AOAC. Ces échanges pourraient d'ailleurs se faire en anglais et en français, comme l'a souligné sa collègue Magaly Losange, attachée de coopération linguistique, qui nous a présenté des actions menées dans le cadre de la coopération éducative et linguistique entre la France et le Nigeria, mettant en avant la promotion de la langue française comme levier d'employabilité et de compétitivité, en particulier dans le secteur agricole.

Pour l'Afrique australe, Vincent Abt, conseiller aux affaires agricoles en poste à l'ambassade de France à Pretoria, a indiqué couvrir une dizaine de pays, aux agricultures très différentes. Il a mis l'accent sur les coopérations existantes, avec deux « spots » : l'Afrique du Sud, via le F'SAGRI, et la coopération décentralisée Bourgogne-Franche Comté dans le secteur viticole, qui gagnerait à être étendue à d'autres filières telle que la filière laitière par exemple ; l'Angola, avec le PAFAR. D'autres partenariats se dessinent, notamment avec la filière horticole au Zimbabwe, où il est envisageable de proposer des stages, individuels ou collectifs, à des étudiants français.

Thibaut Nancy, mis à disposition de la DGER/MAASA pour les questions de formation agricole à Luanda, a complété les éléments relatifs au Projet d'appui à la formation agricole et rurale (PAFAR) en Angola, projet de grande ampleur financé par un prêt de l'Agence française de développement (AFD) à l'État angolais de 70 millions d'euros, et qui mobilise via le réseau CEFAGRI l'expertise de l'enseignement agricole français pour différentes missions (écriture de référentiels, de guides pédagogiques, appui au fonctionnement des exploitations agricoles des instituts techniques agricoles...). Les

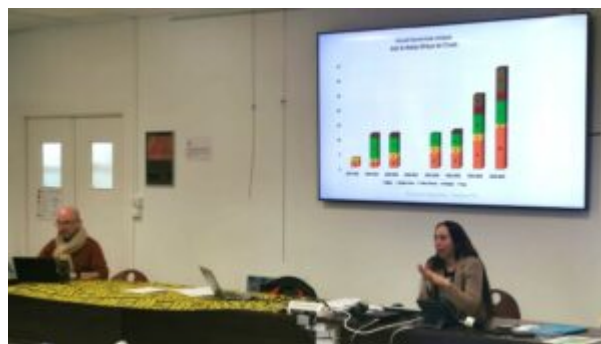
partenariats avec l'Angola sont à ce stade plutôt à envisager sous la forme de stages, par exemple dans des entreprises françaises du secteur agricole, et/ou dans la zone culturelle francophone qu'est Cabinda.

## **Focus sur les mobilités entrantes**

### **Le volontariat international de réciprocité en service civique**

C'est l'une des principales mobilités entrantes développées par les réseaux Afrique. En effet, depuis 2018, c'est plus d'une centaine de volontaires ouest-africains qui ont été accueillis pour des missions de service civique dans des établissements agricoles dans le cadre de partenariats liés par le réseau Afrique de l'Ouest Afrique centrale.

Le Service Civique permet depuis 2011 d'accueillir en France des volontaires internationaux de réciprocité (VIR) âgés de 18 à 25 ans. Ce dispositif, piloté par l'Agence du Service Civique en lien avec France Volontaires,



Le Service Civique permet depuis 2011 d'accueillir en France des volontaires internationaux de réciprocité (VIR) âgés de 18 à 25 ans. Ce dispositif, piloté par l'Agence du Service Civique en lien avec France Volontaires, vise à développer les échanges internationaux et l'enrichissement mutuel entre jeunes de différents pays. Le programme s'inscrit dans la politique française de développement solidaire et de coopération internationale, notamment avec les pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal, Togo). Ces mobilités favorisent la coopération, la compréhension interculturelle et l'acquisition de compétences.

Pour accueillir des jeunes, notamment africains, pour des missions de service civique, les établissements publics de l'enseignement agricole bénéficient d'un agrément porté par la DGER.

Franck Feuillatre, chef du Bureau des relations européennes et de la coopération internationale (BRECI), rappelle qu'il est à l'origine de cet agrément dans sa fonction précédente de chef

du Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire (BAEVS), et que les missions proposées par les établissements doivent s'inscrire dans au moins un des sept domaines d'intervention définis : santé, solidarité, éducation pour tous, culture et loisir, environnement, mémoire et citoyenneté, sport. Les missions doivent être à destination des jeunes de l'établissement, donc se dérouler pendant l'année scolaire (sur une durée de huit mois), tout en favorisant pour le jeune volontaire son insertion dans la vie professionnelle mais aussi sociale et civique. Il est important d'anticiper ces accueils, donc comme les années passées, les établissements intéressés l'indiqueront aux animateurs de réseaux dès le printemps. La réussite de ces accueils repose sur un travail partenarial solide, l'appui de France Volontaires et l'accompagnement des établissements (définition des missions, sélection des volontaires, suivi et valorisation des expériences) par les animateurs de réseaux. En outre, cette année les animateurs du réseau de l'ECSI et l'équipe de l'Institut Agro Florac proposent des rendez-vous mensuels en visio, pour les volontaires comme pour leurs tuteurs.

### **La question des visas**

Si elle ne se pose généralement pas pour les volontaires en service civique dans la mesure où ils sont accompagnés dans leurs démarches administratives par les représentants de France Volontaires présents dans les capitales ouest-africaines, l'obtention des visas peut apparaître plus compliquée dans le cas d'autres mobilités, individuelles ou collectives, de partenaires africains invités par les établissements. Afin d'éviter toute déconvenue, il est rappelé par les animateurs et surtout les intervenants en visio depuis les ambassades de France la nécessité pour les demandeurs de visas pour la France de présenter des dossiers parfaitement complets. Il est fortement recommandé aux établissements d'accueil de partager avec les animateurs de réseaux le projet de lettres d'invitation qu'ils ont rédigées pour leurs partenaires de sorte à s'assurer de la justesse et de la

complétude des éléments de contexte de coopération. De même, en amont de sa présentation par les demandeurs au consulat concerné, le dossier complet est à transmettre par l'établissement d'accueil aux animateurs des réseaux Afrique, qui feront le lien avec le conseiller aux affaires agricoles de la zone pour information aux services de l'ambassade.

## Tour d'horizon des financements



Outre le rappel des démarches administratives à effectuer par les établissements pour toute mobilité (comme

l'inscription sur « Démarches simplifiées » pour les mobilités sortantes mais aussi entrantes), les animateurs ont proposé aux participants de partager leurs expériences et connaissances quant aux sources de financements possibles pour les projets avec l'Afrique subsaharienne. Un worldcafé a permis de lister les exemples d'actions d'apprenants, de subventions, d'appels à projets.

Manon Vérité, du RRMA (Réseau régional multi-acteurs) BFC coopération, a été invitée à présenter les dossiers FONJEP, permettant le financement à hauteur de 10000 euros de mobilités sortantes vers l'Afrique (vers les pays bénéficiant de l'aide publique au développement) et aussi de mobilités entrantes, outil dont se sont déjà emparés quelques

établissements pour plusieurs projets de mobilités réciproques, mais qui devient assez concurrentiel. Des exemples de dossiers ayant obtenu ces financements peuvent être partagés sur demande auprès des animateurs.

Une autre source de financement non négligeable valable pour diverses formes de mobilités et de projets avec l'Afrique subsaharienne est ERASMUS+, que ce soit les KA1 ou KA2 (key action ou action clé – AC).



L'AC131, qui concerne les mobilités sortantes (dans la limite de 20 % du budget de l'établissement ou du consortium), permet aux étudiants de partir pour des études (2 à 12 mois) ou en stage, avec des aides mensuelles et des possibilités de mobilités hybrides combinant présentiel et activités virtuelles, tandis que les personnels peuvent effectuer des missions d'enseignement ou de formation de courte

à moyenne durée, également financées à la journée. Ce dispositif inclut aussi un soutien organisationnel pour les établissements. L'AC171, quant à elle, permet les mobilités entrantes d'étudiants africains (études ou stages d'au moins deux mois) et les échanges de personnels dans les deux sens, avec des financements adaptés. Dans les deux cas, les projets doivent être portés par un établissement ou un consortium disposant de la charte ECHE, respecter des calendriers de candidature généralement fixés en février, et s'inscrire dans des partenariats avec des établissements africains, ce qui peut être facilité par les animateurs des réseaux Afrique.

Sont également possibles les projets de *Capacity Building* (renforcement des capacités, en AC2), que ce soit sous la forme *Capacity building in the field of youth in subsaharian Africa* ou bien ceux qui visent à soutenir la modernisation et le développement des établissements d'enseignement technique (CBVET) et supérieur (CBHE), notamment en Afrique

subsaharienne. Ces projets reposent sur des partenariats internationaux impliquant des établissements européens et africains, et ont pour objectif d'améliorer la qualité de l'enseignement, de renforcer les compétences des personnels, d'adapter les formations aux besoins socio-économiques locaux et de favoriser l'innovation pédagogique et institutionnelle. Ils peuvent inclure la création ou la révision de programmes d'études, le développement de nouvelles méthodes d'apprentissage, la digitalisation des enseignements ou encore le renforcement de la gouvernance des établissements de formation. Financés sur plusieurs années, ces projets nécessitent une coordination structurée entre partenaires et répondent à des priorités définies au niveau régional ou national, avec un impact attendu durable sur les systèmes d'enseignement concernés.



Les projets des établissements agricoles peuvent aussi s'inscrire dans les coopérations décentralisées. Deux exemples ont été présentés : entre la Région Bourgogne-Franche Comté et le Western Cape en Afrique du Sud d'une part, entre la Nouvelle-Aquitaine et la région Itasy à Madagascar d'autre part. Cette dernière vise à soutenir le développement local. Elle repose principalement sur la formation agricole et rurale pour professionnaliser les acteurs et améliorer les pratiques. Le projet FAR-Itasy (depuis 2019) structure cette action autour d'un centre de formation, d'établissements scolaires et de partenaires locaux, avec l'appui de financements de l'AFD. Cette coopération, qui célébrera ses 20 ans en 2027, s'articule autour de quatre axes (gouvernance, agriculture, ressources, jeunesse) et inclut des mobilités d'apprenants, favorisant les échanges interculturels.

## Des projets accélérés

O  
u  
t  
r  
e  
c  
e  
s  
d  
i  
v  
e  
r  
s



es informations et la présentation de leurs projets respectifs sous la forme « Mon projet en 180 secondes », les participants ont pu réfléchir collectivement dans le cadre d'un exercice d'« accélérateur de projets ».

À l'issue de ces Rencontres, tous se sont dits très satisfaits par l'organisation, les échanges, les informations, trouvant ces temps particulièrement dynamisants.

Nous adressons un grand merci aux collègues et à la direction de l'EPL de Dijon Quetigny pour leur implication dans la coopération avec l'Afrique et la qualité de l'accueil.

Le mot de la fin a été laissé à Nicolas Bréand, participant alors à la veille de sa prise de poste en tant que chargé de coopération Afrique subsaharienne Océan Indien et ECSI au BRECI/DGER, qui a salué et résumé ainsi toutes les idées et actions proposées par l'ensemble des présents : « engagement ».

*Pour en savoir plus, retrouvez toutes les présentations des rencontres [du Réseau AAOI de l'enseignement agricole](#), [du réseau AOAC](#), [Afrique de l'Ouest – forces, faiblesses, opportunités – Régis Raffin](#), [les sujets montants en matière d'agriculture et d'environnement pour les partenariats avec](#)*

[l'Afrique de l'Ouest – Sébastien Subsol, Strategie-Agri-Nigeria-Ghana – Rachid Benlafquih, La cooperation educative et linguistique au Nigeria – Magaly Losange, L'accueil de volontaires internationaux de réciprocité \(VIR\) en service civique \(SC\), Quels financements Erasmus+ pour des partenariats avec des pays d'Afrique subsaharienne ?, Modèle de Coopération Décentralisée Nouvelle-Aquitaine/Itasy-Madagascar](#)



Contacts : Agnès Estager, animatrice du réseau Afrique australe Océan indien (AAOI) – [agnes.estager@educagri.fr](mailto:agnes.estager@educagri.fr), Vanessa Forsans, co-animatrice du réseau Afrique de l'Ouest Afrique centrale (AOAC) – [vanessa.forsans@educagri.fr](mailto:vanessa.forsans@educagri.fr), William Gex, co-animateur du réseau Afrique de l'Ouest Afrique centrale (AOAC) – [william.gex@educagri.fr](mailto:william.gex@educagri.fr)